

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1183^{ÈME} RÉUNION

3 NOVEMBER 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1183 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1183^e réunion tenue le 3 novembre 2023 sur le thème : Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique :

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant la Charte africaine de la jeunesse adoptée par la 7^e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Banjul (Gambie) le 2 juillet 2006, en particulier l'article 17 qui reconnaît le rôle important de la jeunesse dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique ;

Rappelant également les décisions de la Conférence relatives à ce thème, notamment la Décision [Assembly/AU/Dec.842 (XXXVI)] adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à la 36^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue du 18 au 19 février 2023 et la Décision [Assembly/AU/Dec.815(XXXV)] adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à la 35^e session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue les 5 et 6 février 2022, ainsi que les résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies ;

Rappelant en outre la Déclaration de Bujumbura adoptée le 23 avril 2022 suite à l'organisation réussie du Dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité à Bujumbura, en République du Burundi ;

Résolus à mettre en œuvre ses décisions et déclarations antérieures sur « Jeunesse, Paix et Sécurité », en particulier le Communiqué de presse [PSC/PR/PS.1118 (2022)] adopté à sa 1118^e réunion tenue le 3 novembre 2022, et le Communiqué [PSC/PR/COMM.1067 (2022)] adopté à sa 1067^e réunion tenue le 3 mars 2022 ;

Fidèle à la réalisation de l'Agenda 2063, notamment les aspirations 4 et 6 qui envisagent une Afrique en paix et en sécurité et une Afrique Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ;

Notant les remarques liminaires de S.E. l'Ambassadeur Abdi Mahamoud Eybe, Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2023, la déclaration de S.E. l'Ambassadeur Adeoye Bankole, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, prononcée en son nom, et la déclaration de S.E. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'UA ;

Notant également la déclaration de M^{me} Chido Cleo Mpemba, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA sur la jeunesse et les déclarations des Jeunes Ambassadeurs Africains pour la Paix (AYAP), à savoir : M. Achaleke Christian Leke, Région de l'Afrique centrale, M^{me} Diana Paulo Chando, Région de l'Afrique de l'Est, M^{me} Khouloud Baghour, Région de l'Afrique du Nord, M^{me} Cynthia Chigwenya, Région de l'Afrique australe, et M. Mohamed Kunta, Région de l'Afrique de l'Ouest, pour ne citer que les personnes qui ont pris la parole ;

Réaffirmant l'engagement de l'UA à associer la jeunesse aux processus de paix et de sécurité sur le continent et à trouver des solutions aux causes profondes des crises et des conflits qui touchent la jeunesse africaine et entravent ses aspirations légitimes au bien-être, au développement et à la justice ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Prend acte** des efforts considérables déployés par l'UA, les États membres et les Communautés économiques régionales et Mécanismes régionaux (CER/MR) pour assurer la participation effective et l'inclusion de la jeunesse dans le programme de l'Union en matière de paix et de sécurité, et **note** l'exigence croissante et légitime de la jeunesse africaine de jouer un rôle plus important dans la prise de décision et d'être prise en compte dans les sphères politiques et les opportunités socio-économiques afin de promouvoir son développement ; à cet égard, **encourage** les États membres et les CER/MR à redoubler d'efforts pour promouvoir la jeunesse en tant que partenaire pour le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN) sur l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité (JPS) » ;
2. **Salue** les efforts déployés par S.E. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi en sa qualité de Champion de l'UA pour la promotion de l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » de l'UA et le dialogue avec la jeunesse africaine à travers le continent en vue d'assurer leur inclusion dans les initiatives de paix en Afrique ;
3. **Félicite** les États membres qui ont déjà signé, ratifié et incorporé la Charte africaine de la jeunesse dans leurs législations nationales et ceux qui ont élaboré ou commencé à élaborer leurs plans d'action nationaux respectifs sur la jeunesse et la sécurité, notamment le Nigeria, l'Ouganda, les Seychelles, le Kenya, le Liberia et le Cameroun ; **encourage** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à le faire également, **encourage en outre** les États membres à redoubler d'efforts et à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies, **réitère sa demande** à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec les CER/MR, et notamment grâce aux efforts de plaidoyer soutenus de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'UA sur la jeunesse et les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix, de fournir aux États membres le soutien nécessaire à l'élaboration des plans d'actions nationaux ;
4. **Félicite** la jeunesse pour le rôle important qu'elle joue aux niveaux national, régional et continental dans la prévention de la violence, la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement socio-économique et pour les efforts visant à poser les fondations de sociétés en paix dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030, de l'aspiration 4 de l'Agenda 2063, du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité et de son plan décennal de mise en œuvre, ainsi que des résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies ;
5. **Félicite** l'Envoyé spécial sortant du Président de la Commission de l'UA sur la jeunesse et la deuxième cohorte des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix, dont le mandat s'achève en février 2024, pour leurs immenses contributions à la promotion de la participation effective des jeunes artisans de la paix à travers le continent, ainsi que pour leur plaidoyer en faveur de la sensibilisation, de l'élaboration et de l'incorporation législative des plans d'action nationaux dans leurs régions respectives ; les **encourage** à continuer à promouvoir le programme des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix dans leurs futures tâches ;
6. **Se félicite** des informations actualisées fournies par la Commission de l'UA sur le processus en cours pour la sélection de la troisième cohorte des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix et de la première cohorte du Réseau de la jeunesse africaine sur la prévention des conflits et la médiation

(Réseau WiseYouth) et, à cet égard, **attend avec intérêt** de travailler en collaboration avec les membres du Réseau WiseYouth qui seront sélectionnés ;

7. **Souligne** la nécessité d'une collaboration étroite et continue et d'une complémentarité des efforts entre le nouvel Envoyé spécial du Président de la Commission de l'UA pour la jeunesse, les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix, le Réseau WiseYouth, ainsi que les points focaux pour la jeunesse dans les CER/MR, les réseaux nationaux de jeunes pour la paix et autres, afin de s'assurer que les initiatives et les programmes sont adaptés au contexte ;

8. **Souligne** que les actions suivantes sont des composantes essentielles pour promouvoir l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » sur le continent :

- a. La nécessité d'une collaboration synergique continue entre la Commission de l'UA, les CER/MR et d'autres organisations sous-régionales sur la mise en œuvre du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité, y compris en soutenant les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux axés sur les jeunes et dirigés par les jeunes ;
- b. La nécessité d'investir dans la jeunesse en matière de recherche, de renforcement des capacités, de mentorat et d'initiatives de développement qui permettent aux jeunes de jouer activement leur rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité aux niveaux local, national, régional et continental, ainsi que l'inclusion financière des jeunes en utilisant des technologies de pointe pour encourager l'autonomisation des jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- c. La nécessité impérieuse pour les États membres de promouvoir davantage la participation politique des jeunes, y compris au sein des organisations de la société civile et des partis politiques, afin de faciliter une plus grande inclusion dans les processus de prise de décision et de permettre aux jeunes d'être les co-créateurs de solutions audacieuses et innovantes aux défis auxquels ils sont confrontés, et de promouvoir le rôle de la jeunesse par le biais d'actions continentales concrètes, en tirant parti des institutions et organismes spécialisés de jeunesse tels que l'Union panafricaine de la jeunesse ;
- d. La nécessité d'anticiper et de renforcer les capacités des jeunes en vue de leur permettre d'être toujours en première ligne pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité, y compris sur des questions telles que l'impact du changement climatique, l'augmentation de l'insécurité alimentaire, les migrations, l'évolution des technologies numériques et l'impact des médias sociaux, entre autres ;
- e. La nécessité de veiller à ce que les jeunes soient délibérément et systématiquement engagés dans la médiation, le dialogue, la réconciliation et d'autres processus de paix sur le continent, y compris par un déploiement conjoint avec des médiateurs chevronnés, en vue de les encadrer et de tirer parti de leur accès et de leur rôle en tant que cocréateurs d'une paix durable et d'efforts de règlement des conflits ;
- f. L'importance pour les États membres et les CER/MR de faciliter les activités sportives et culturelles chez les jeunes du continent afin de promouvoir la cohésion des sociétés et de combler les clivages ;
- g. La nécessité pour la Commission de l'UA d'institutionnaliser la participation de la

jeunesse, en particulier les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix et le Réseau WiseYouth, aux missions de diplomatie préventive et aux missions d'observation électorale de l'UA.

- h. La nécessité impérieuse de redoubler d'efforts collectifs pour établir des partenariats intergouvernementaux et multilatéraux visant à fournir une tribune aux jeunes leur permettant de mener à bien l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » ;
- i. La nécessité de mettre en place une plateforme d'anciens Jeunes ambassadeurs africains pour permettre au continent de continuer à faire participer les Jeunes ambassadeurs de la première cohorte à l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité », y compris en encadrant les Jeunes ambassadeurs nouvellement nommés et en partageant les expériences et les bonnes pratiques ;

9. **Tout en notant** que 2024 marquera l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre décennale du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité, **demande** à la Commission, en collaboration avec des experts de la jeunesse, d'entreprendre un examen complet et **attend avec intérêt** de recevoir un rapport circonstancié sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité, l'identification des lacunes et des défis existants, ainsi que des recommandations concrètes sur les domaines pouvant faire l'objet d'améliorations ;

10. **Appelle** tous les États membres de l'UA et les CER/MR à commémorer le Mois de la jeunesse africaine, chaque année en novembre, pour réfléchir et agir sur les engagements en faveur des jeunes tels que soulignés dans la Charte africaine de la jeunesse et l'Agenda 2063 de l'UA, et **exhorte** les États membres et les CER/MR à mettre en œuvre la Charte africaine de l'enfant et les aspirations contenues dans l'Agenda 2040 visant à promouvoir une Afrique digne des enfants, ainsi que la Déclaration de Bujumbura d'avril 2023 ;

11. **Remercie** les partenaires au développement pour leur soutien continu à la jeunesse africaine, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » et du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité et **demande** à la Commission de l'UA d'assurer une synergie des efforts avec les partenaires au développement en vue d'un impact plus important ;

12. **Demande** à la Commission de l'UA de veiller à la participation des jeunes au prochain Sommet sur la lutte contre le terrorisme prévu à Abuja (Nigeria) en avril 2024, et de faciliter les débats sur l'exploitation des jeunes par les groupes armés et les groupes terroristes en vue d'élaborer des stratégies sur les possibles voies et moyens pour atténuer l'exploitation des jeunes ;

13. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.